



L'ALTERNANCE, POURQUOI PAS VOUS ?

DÉCOUVREZ LA SOLUTION POUR TROUVER UN EMPLOI !

A tout moment de l'année, trouvez votre contrat en alternance dans une entreprise privée, publique ou une association. L'Alternance comprend deux types de contrat, **le contrat d'apprentissage** et le **contrat de professionnalisation**. Elle permet à l'alternant de concilier une expérience concrète en entreprise et une formation théorique diplômante du CAP (niveau 3 du RNCP) jusqu'au BAC + 5 (niveau 7 du RNCP) ou qualifiante parmi un large choix de métiers.

Vos avantages

- Bénéficier de la **gratuité** des frais de formation
- Être **rémunéré** pendant sa formation en tant que salarié
- **Accéder plus facilement à l'emploi**, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise
- **Aide au financement du permis de conduire B** (sur conditions)

On est là pour vous

Nos conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent pour réussir votre projet en :

- vous **conseillant** sur l'alternance et dans la découverte des métiers : **immersions professionnelles...**
- **ciblant des entreprises** qui recrutent et en vous mettant en relation avec elles : **jobdatings, forums...**
- vous **préparant aux entretiens d'embauche** : **atelier « me préparer à l'entretien », « simulateur d'entretien »...**

Pour aller plus loin

TUTOS VIDÉOS



On est là pour vous : Comment trouver une alternance ?



Ministère du travail : Les avantages de l'apprentissage



Ministère du travail : TOP 5 des conseils pour chercher une entreprise

GUIDES



Se former en alternance

LIENS UTILES



Portail de l'alternance



francetravail.fr alternance



Simulateur de rémunération



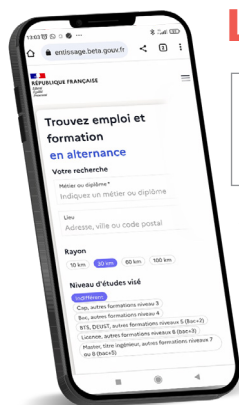
Prépa Apprentissage



Simulateur d'aides



Formulaire aide au permis B



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

POUR QUI ?

- **16 à 29 ans révolus** : pour toute personne inscrite ou non à France Travail.
- **Pas de limite d'âge** : pour les personnes en situation de handicap ou porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise.

DURÉE DE LA FORMATION

- **6 mois à 3 ans** : pour toute personne inscrite ou non à France Travail.
- **6 mois à 4 ans** : personnes en situation de handicap, porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

POUR QUI ?

- **16 à 29 ans révolus** : pour toute personne inscrite ou non à France Travail.

DURÉE DE LA FORMATION

- **6 mois à 1 an** : pour toute personne inscrite ou non à France Travail
- **6 mois à 4 ans** : jeunes de 16 à 25 ans inscrits depuis plus d'un an à France Travail, sans qualification ou souhaitant compléter leur formation initiale, bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH, personnes sortant d'un **contrat d'insertion (CUI)**.



La bonne alternance



Découvrez une plateforme de mise en relation entre jeunes, organismes de formation et entreprises et accédez aux opportunités emploi :

- Offres d'emploi diffusées sur la plateforme ainsi que celles issues de www.francetravail.fr et des partenaires.
- Liste d'entreprises « à fort potentiel d'embauche en alternance » pour faciliter vos démarches de candidatures spontanées.